

Déclaration liminaire du Sneec CFTC au CCM - 24 MARS 2022 -

M. Le directeur général adjoint (Si M. Maurer),
Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

Le contexte de ce début d'année 2022 est implacable. L'INSEE annonce une inflation de + 2,9 % de janvier 2021 à janvier 2022. Il anticipe + 3,6 % de février 2021 à février 2022 et prévoit une forte hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Avec le gel du point de la fonction publique, le pouvoir d'achat des agents de l'enseignement agricole privé sous contrat se dégrade de plus en plus, mettant en berne l'attractivité de notre métier.

Les rémunérations doivent absolument progresser plus rapidement et plus fortement pour maintenir le pouvoir d'achat et redonner des perspectives de carrière.

Depuis l'exigence de la mastérisation pour la contractualisation en catégorie 3, les établissements agricoles privés rencontrent des difficultés à recruter des enseignants dans certaines disciplines et il y a de grande carence pour les remplacements.

Certes, le reclassement des enseignants de catégorie 3 BAC +5 sur les échelles des ACEN a enfin permis une amélioration pour cette catégorie. Cependant les indices de la classe normale se retrouvent dorénavant moins favorables que la catégorie 1 ACEN, interrogeant la pertinence du passage du concours interne.

La prime d'attractivité devrait concerner TOUS les échelons car le temps de travail des enseignants ne cesse d'augmenter (suivi administratifs, rénovations régulières...) et la fatigue psychologique est papable, année après année.

Enfin, les erreurs dans les versements de salaire, l'absence d'acompte lors du recrutement, l'impossibilité de rupture conventionnelle, les réductions d'heures et de contrats et les délais de traitement des dossiers continuent de dérouter les agents et les découragent.

En conséquence, le Sneec-CFTC demande :

- La revalorisation du point de la fonction publique
- La revalorisation des grilles indiciaires de catégorie 2 et 4
- Une mise en place de la rupture conventionnelle
- L'arrêt des réductions de postes
- la possibilité de recruter des MA à «bac + 3» comme dans le public.

Le Baromètre social met bien en évidence l'inquiétude des enseignants face à l'avenir sur le plan des conditions de travail et des perspectives de carrière. Il y a urgence à agir.

Nous vous remercions de votre attention.

Annie Toudic
élue Sneec-CFTC au CCM,